



LE présent Registre contenant *Dix* feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par Nous Marie-Louis-François MARQUELET, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant - Général aux Bailliage & Siège-Présidial de Meaux, pour servir avec celui par Nous aussi coté cejourd'hui, à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse d

Orbardouil pendant l'Année mil sept cent soixante *quatre* & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage; sous peine contre ledit Sieur Curé de dix livres d'aumône, & de faïste de son temporel; & contre les Marguilliers, de dix livres d'amende: le tout suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *seul* *non* Décembre mil sept cent soixante *quatorze*

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre, ainsi qu'il est marqué ci-dessous.

Baptêmes de Garçons.	Mariages.	Morts d'Hommes.
Baptêmes de Filles.		Morts de Femmes.

Baptême
d'un garçon

Le mil sept cent. cinquante quatre le deux j'octob a été
Baptême par moy curé d'oussygné en pierre Baptême d'un
d'illégitime mariage de nichol bonhomme freres demeurant
au prieure et de marie francoise bijot Le perein pierre
bertand chirurgien de cette paroisse le mariein marie
charlotte bonhomme qui ont signé. P.

St. Martin
Cognart curé d'oussygné

Mariage
Le mil sept cent. cinquante quatre Le deux
j'octob apres la publication des bans du futur

Mariage d'entre Louis Marie paschere freres
age de six ans et Marie Anne s'ille M'rous
de six ans freres de cette paroisse et
de Jeanne Gaspard s'ille s'arisse d'un part
et Marie Catherine s'oungere s'ille M'rous

d'autre s'oungere s'ill' M'rous
de Jeanne Dobelle mari de cette paroisse freres
pas des Dimanche et s'ille M'rous s'ille
dans cette Eglise s'arisse s'ill' M'rous

s'ill' M'rous s'ill' M'rous et deux s'ounges de parents
au greffe de L'officielle de Meaux et en la
permission de Marie s'ill' M'rous
Le soussigné prieur Curé de Vignot s'ill' M'rous
et du consentement de Monsieur s'ill' M'rous

Le soussigné prieur Curé de Vignot s'ill' M'rous

2^{me}
a. y. recu Le Curé de l'Eglise de St. Martin
Consentement de la partie qu'ils ont donnée
par paroles de mariage
Et Le Curé de l'Eglise de St. Martin s'ill' M'rous
de s'ill' M'rous pere de s'ill' M'rous et de s'ill' M'rous
freres de s'ill' M'rous, Et de s'ill' M'rous s'oungere
de s'ill' M'rous de s'ill' M'rous s'oungere s'ill' M'rous
gillet s'ill' M'rous s'ill' M'rous et autres s'ill' M'rous
qui ont signé. s'ill' M'rous s'ill' M'rous



St. Martin
Cognart curé d'oussygné

Mariage Le mil sept cent. cinquante quatre Le
deux j'octob apres la publication des bans
du futur Mariage d'entre s'ill' M'rous s'oungere
agé de s'ill' M'rous s'ill' M'rous de
s'ill' M'rous s'oungere et de Marie s'ill' M'rous
de cette paroisse d'un part, et s'ill' M'rous
s'ill' M'rous s'ill' M'rous d'autre s'ill' M'rous
et de Jeanne s'ill' M'rous s'ill' M'rous
s'ill' M'rous pas des Dimanche et s'ille s'ill' M'rous
s'ill' M'rous Le s'ill' M'rous de s'ill' M'rous s'ill' M'rous
et de s'ill' M'rous dans cette Eglise, de parents

Auguffe de L'officialité de Meaux Le cinq
duspresens Mois, Vu La permission de Meaux
Signé Formelle, Je soussigné prêtre Curé de cette
paroisse ay veu en cette Eglise Le Matiel consentant
qu'il ait été donné par paroles de presens au^d. Mariage
et Luy ay donné La benediction Nuptiale En presens
d'Antoine philippe Séguin pere de L'epoux
Et de Denis questum beau frere de L'epoux d'autre part
de gard pere de L'epoux de jacques questum beau frere de
L'epoux et autres parents et amis qui ont signé
excepté L'epoux et L'epouse qui ont déclaré
ne s'en vouloir signer, Voce interpellés: si
Seigneur questum ^{Guerrin} D'igat

L'Escur Charles Nizard
Nantec Jernais
Coquart curé de trichardoz

Le sixième Septe ensuivant ont épouzez Le
Mariage Cinq Jernais apres la publication des bans
de futur mariage Entre Antoine sandrine
age de cinq et six ans fille Mmear de deffunt
Antoine sandrine et de helene s'evant
de la paroisse de praz June part, Et
Louis séguin fille Mmear age de cinq
ans, fille Mmear de Etienne philippe

Sequin et de Marie Nizard de
cette paroisse, Lesquels par deux dimanches
et selon l'antique usage de cette Eglise, que
de fait celle de saint paul de praz et de
celle de jernais, et de droit de celle de praz,
s'evant Le cinq Mois Jernais, Le deux et
Cinq Jernais, de praz au grez de L'officialité de
Meaux et de Meaux duspresens Mois, Vu La permission
de Meaux Signé Saluce Vioz General, Je
soussigné prêtre Curé de cette paroisse ay veu
en cette Eglise Le Matiel consentant qu'il
ait été donné par paroles de presens au^d. Mariage
Et Luy ay donné La benediction Nuptiale,
En presens de helene s'evant mere de L'epoux
qui a déclaré ne s'en vouloir signer de la juteyelle
Et de francois s'evant oncle de L'epoux et
de Etienne philippe séguin pere de L'epoux
qui a aussi déclaré ne s'en vouloir signer de ce
juteyelle et de Etienne séguin frere de L'epoux
de jernais s'evant et de philippe s'evant et autres parents
et amis qui ont signé: si: Antoine sandrine Couille
Seigneur s'evant séguin P. Roderey

L'Escur Charles Nizard
Jernais questum Noel s'evant
Coquart curé de trichardoz



cet d'omis en cette paroisse, en presence de Denis quassin
son fils et de pierre vignot freres de ladite et
autres parents qui ont signé. :! Dans quinqu
Jean jure Coustoir, Pierre vignot
J.B. Le Riche, Françoise fleuve
Cognat curé de trilbardou

Mon L'an mil sept cent soixante quinze le vingt neuf juin acte
def. inhumé dans l'ecimetiére de cette paroisse par moy curé
Louisigné le corps de marie anne Serrelle decedée d'heut âgée
de cinquante deux ans femme de nicolas parent natif
en cette paroisse, en presence de dit nicolas parent son
mari, de pierre parent et de jean parent les beaux freres
qui ont signé. :! parant jure parent
Cognat curé de trilbardou

Mon L'an mil sept cent soixante quinze le trente juin acte
def. baptisé par moy curé Louisigné antoinette marguerite
née d'heut du legitime mariage de louis cholin
baquis de cette paroisse et de marie marguerite
antoinette beauguine le parain josph aimable
fils de jean baptiste deves cheron en cette paroisse
et de marie verite la fosse qui a declare neustois signé,

la marie antoinette Simonne Scourgeon fille de M^r
jean Scourgeon manouvrier en cette paroisse et de catherine
fleuret qui a signé. :!

antoinette Simonne Scourgeon
Cognat curé de trilbardou

Mon L'an mil sept cent soixante quinze le deux juillet acte inhumé
def. dans l'ecimetiére de cette paroisse par moy curé Louisigné marie
charlotte de laoy decedée aujourd'hui âgée de trois mois chez marie
catherine de lantoy femme de paul barlon la nourrice feue de
pierre de laoy medecin, a claye et de marie aubé en presence
de josph de lantoy clerc paroissial et de jean baptiste
le riche berdeau de cette paroisse qui ont signé. :!

Jusqu'au Le Riche
Cognat curé de trilbardou

Mon L'an mil sept cent soixante quinze le sept
def. juillet acte inhumé dans l'ecimetiére de cette
paroisse par moy curé Louisigné le corps
de marie Marguerite Ebechart decedée d'heut
âgée de deux mois femme chez Louis benau

emme Despiere Dier de la Houe, fille de Nicolas
liberaire M. Condomin, & de Marie hardouin son épouse
parvise de c. de Marguerite de parin L'apostrophe de
Joseph Desautoy c. de parvise et de Jean Baptiste
Le riche bedeau de cette parvise qui ont signé.

Jusault Le Riche Coquart curé de trilbardou

an mil sept cent soixante quatre le dix juillet a été inhumé
dans le cimetière de cette parvise par moy curé sousigné le corps
de ~~marquise~~ Marguerite bourgeois âgée de ~~soixante~~ cinquante ans fille de charles
jean baptiste bourgeois marchand fripiier et de marie galine son épouse
demeurant rue dauphine parvise de St. nicolas de parin, décédée d'hoi
choc marie y enoivise maillot femme de pierre sermeil, laourrice,
en présence de Joseph du sautoy c. de parvise et de Jean baptiste
le riche bedeau de cette parvise qui ont signé. :!

approuver les deux ratures

Le Riche

Jusault

Coquart curé de trilbardou

an mil sept cent soixante quatre le six de juillet a été inhumé
dans le cimetière de cette parvise par moy curé sousigné antoinette marquette
cholin âgée de ~~deux~~ quatre ans fille de Louis cholin bourgeois de cette parvise
de marie marguerite antoinette beauguierne, en présence de Joseph du sautoy
c. de parvise et de Jean baptiste le riche bedeau de cette parvise qui ont
signé. :! approuver le rincey.

Le Riche *Jusault*

Coquart curé de trilbardou

an mil sept cent soixante quatre le dix huit juillet a été inhumé
par moy curé sousigné d'auy c. de cette parvise parvise marie maquet
âgée de dix mois d'auy ch. de cathoine sainte femme de Jean maquet
fille de Jean maquet cocher et de marie paris parvise de parin
en présence de Joseph du sautoy c. de parvise et de Jean baptiste
le riche bedeau de cette parvise qui ont signé. :! Le Riche

Jusault Coquart curé de trilbardou

an mil sept cent soixante quatre le dix huit juillet a été
baptisée par moy curé sousigné d'auy parvise parvise
soixante de légitime mariage de Etienne L'apostrophe
en cette parvise et de marguerite sermeil le parin charles
pierre sermeil fils de charles sermeil bocher a villey et
de marie agnes le riche la maraine marguerite Elizabeth coline
sermeil fille de jacques philippe sermeil buraliste en cette
parvise et de marie charlotte champ qui ont signé. :!

Charles Jean Pierre sermeil, Marguerite Elizabeth

coline sermeil

Coquart curé de trilbardou

an mil sept cent soixante quatre le treize aoust par moy
curé sousigné a été inhumé dans le cimetière de cette parvise
une fille de légitime mariage de Etienne L'apostrophe
en cette parvise et de Julie deuil de sigard, laquelle a été ouïe

l'ira la maison acante de constante necessite, par generose d'ad'ed
sage femme demourant en laditte paroisse dont l'inhumation a été
faite en presence du pere de l'enfant de Joseph du hantoy
d'ere paroissial et de Jean Baptiste Leriche bedeau de cette
paroisse qui ont signé: l'oguin

INSINUATION

Le Riche
Coquart curé de trilbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le six puit aoust a été
baptisé par moy curé soussigné Melior Eliza both nee d'aujourd'hui
du legitime mariage de Joseph Leon marchand epicien en cette
paroisse et de Marguerite Constante Vasse, le perein Joseph amable
Vasse fils de Jean Baptiste Vasse charn en cette paroisse et de Marguerite
Lafosse la merein Françoise Eliza both le pretre frere de Jean
René le prestre menuisier en cette paroisse et de Françoise Vasse
qui a signé, le perein a declare ne savoir si quel des autres.

françoise Elizabeth le pretre

Coquart curé de trilbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le six septembre a été
baptisé par moy curé soussigné Jean Ambroise parent
du legitime mariage de Jean parent maceon en cette paroisse
et de Marguerite La huelle, le perein Jean Ambroise parent

84
fils de pierre Ambroise parent aussi maceon en cette paroisse
et de Marie Anne Claret, L'amarine Marie Eliza both fleuret
fille de demis fleuret menuisier en cette paroisse et de Jean Joseph
sermeil qui a declare ne savoir si quel, le perein a signé:
Jean Ambroise parent

Coquart curé de trilbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le dix septembre a été inhumé
dans le cimetiere de cette paroisse par moy curé La Bruigne Marie Catharine
papillon agee de dix mois fille de Pierre papillon menuisier en cette
paroisse et de sa femme Marie Michel, decedee d'ici et dont l'inhumation
a été faite en presence de Joseph du hantoy d'ere paroissial et de
Jean Baptiste Leriche bedeau de cette paroisse qui ont signé: l'

Le Riche

INSINUATION

Coquart curé de trilbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le deux
septembre, a delaido Carbe fille de Jean huy
Leopar, et de Carbe huelle Menuisier des paro-
isses Mere de la paroisse de St. Nicolas des Champ-
mons d'ici, Choz Marie Louise Carbeur de
Mourier agee de cinq mois acte inhumé dans
le cimetiere de cette par Moy pretre curé
de Chamoutray inhumé dans l'ere curé
Empresse du cese paroissial et de trilbardou
48 ont signé:

Le Riche

INSINUATION

Longuet curé de Chamoutray

L'an mil sept cent soixante quinze le vingt quatre Septembre
a été inhumé par moy curé sousigné le corps de nicolas parent
decédé d'ici âgé de vingt ans, après avoir eue l'uni des sacrements
de bapteme fils de nicolas parent maçon en cette paroisse et de
deffunte anne Serveli sa presence de son pere et de pierre
et jean parent les quels tous deux aussi maçon en cette
paroisse qui ont signé: il: parent pierre sambrise parant

jean parent
jean brisot maçon vernicell
Cognart curé de trolbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le vingt huit Septembre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy curé
sousigné le corps de jean joseph Labora leurgeon âgé de
quatre ans environ decédé d'ici après avoir eue l'uni des
sacrements de penitence et d'extreme onction en presence
de jean Lecroque son pere et de joseph pourfleur son oncle
de bergiste en cette paroisse qui ont signé: il:

Joseph Lecroque
jean Couvroux
Cognart curé de trolbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le vingt neuf Septembre
a été inhumé de le cimetière de cette paroisse par moy
curé sousigné pierre augustine papillier âgé d'environ

trois ans decédé d'ici fils de pierre papillier maçon
en cette paroisse et de deffunte marie miral, en presence
de joseph Duvautay clerc paroisial et de jean bapteste leclerc
boisard en cette paroisse qui ont signé. il:

Joseph Duvautay
Le Ricbez
Cognart curé de trolbardou

L'an mil sept cent soixante quinze Le Dix Neuf
octobre apres la publication d'un band du statut
de mariage entre Nicolas parent âgé de cinquante
trois ans fils de Marie anne Serveli maçon en cette
paroisse d'une part, et de genevieve Catherine
vaumard âgé de cinquante six ans veuve de abbotien
Maurice au sieur de cette paroisse d'autre part faite
par un Dimanche dans cette Eglise de quatorze de
present M. de Les parties ayant obtenu le dispense
de deux autres bands, depuis au greffe de l'officiat
de Meaux lesdits bandz de presens mariés en l'eglise de
St. Jean et Marie le même jour signé de tous les
vicaires paroyaux, Je souzigné pasteur Curé de cette ment
paroisse au quel en cette Eglise de M. l'abbé Couvroux
qui ont donne par paroles de presens au dit mariage
et leur ay donné La Benediction Nuptial en
presence de pierre parent et de Jean Couvroux

Acte de Jean Couvroux pasteur curé de trolbardou
le 29 Oct. 1765

vermille frere et Gendre de Lepoux et de pierre J...
saumard frere de Lepoux et de pierre philippe
aubé Couzin de Lepoux et autres parents qui ont
tous signé l'acte de Lepoux qui a déclaré
ne signer avec justissellé ? parents

parant parant vermille saumard
Subst

Coquart curé de trillbardou

L'an mil sept cent soixante quinze le premier jour de
novembre a été inhumé dans leglise de cette paroisse par
moy curé soussigné le corps de philippe Simon ho d'ieu
laboureur en cette paroisse veuve de d'ieu age de soixante et
ouze ans et trois mois après avoir été muni d'ordres
de leglise au presen de philippe Simon rhodien
son fils de thomarchamp son neveu et d'autres
parents et amis qui ont signé s. Polodien
Chamy Nicolas Desjardins
Vermille
Coquart curé de trillbardou

1022
1771

1771

JE soussigné Greffier en chef au Bailliage & Siège
Présidial de Meaux, reconnois que M^e Coquart

Prêtre, Curé de la Paroisse de

7 f. 6 d.

Trillbardou a cejourd'hui envoyé au
Greffe desdits Sièges, l'un des deux Registres des Baptè-
mes, Mariages & Sépultures faits en ladite Paroisse,
pendant l'année mil sept cent soixante quinze

A Meaux, ce bestes jour d'octobre mil sept cent
soixante quinze Trillbardou



LE présent Registre, contenant quatre feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par Nous Marié-Louis-François MARQUELET, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant - Général aux Bailliage & Siège-Présidial de Meaux, pour servir avec celui par Nous aussi coté ce jourd'hui, à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse de *Billbardou* pour *l'année mil sept cent soixante quinze* — & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage; sous peine contre ledit Sieur Curé de dix livres d'aumône, & de faïsse de son temporel; & contre les Marguilliers, de dix livres d'amende: le tout suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *17 Novembre* ~~Décembre~~ mil sept cent soixante ~~quinze~~.

Tel signalement adou, par nous coté au mois de Décembre dernier

Marquelet,

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre, ainsi qu'il est marqué ci-dessous.

Baptêmes de Garçons.	Mariages.	Morts d'Hommes.
Baptêmes de Filles.		Morts de Femmes.

L'an mil Sept cent Sixante quinze Le
vingt Novembre apres La publication
des bans du futur Mariage Entre
Jean Baptiste Biarne age de vingt quatre ans
fils mineur de Antoine Biarne Monseigneur
de cette paroisse et de Marie Genevieve
Courtin de cette paroisse d'une part Et
Jaume Nicole Le gendre age de vingt trois
ans veuve de Jean Duvaquet aussi de cette
paroisse d'autre part, faites par deux
Dimanches et fetes dans cette paroisse
Savoir Le Vingt Neuf Octobre, Cinq et onze
Novembre, de paré en presence de L'Officialite
de Meau Le Dix huit du present Mois, Et
L'apremission de Messieurs Signe Duhamel
Je soussigné pasteur Curé de La paroisse
de Charvontiaz Supérieur et du consentement
de M. Le Curé ay reçu En cette Eglise
Le Mutuel Consentement qu'ils ont donné

pour parler de presence de M. Le Curé et dudit Mariage
et L'ay donné La benediction
Nuptial, L'apremission d'autrui Biarne
père de L'Epoux et de Antoine Biarne, frere
de L'Epoux, et de Nicolas Le gendre père
de L'Epoux et de Charles Seron oncle de
L'Epoux et de Jean Baptiste Le Riche et de
Yvonne Legrand et autres L'émens qui ont
signé Lesdits L'Epoux et L'Epouse de L'Epoux
qui ont déclaré sa d'avis et signé de justepelle
Je Jaume Nicole Le gendre
de Biarne Le Riche Antoine Leprieux
Courtin

Longuet curé de Charvontiaz
Coquart curé de Billbardon

L'an mil Sept cent Sixante quinze le vingt cinq novembre
a été inhume dans le cimetière de cette paroisse par moy
curé soussigné le corps de Marie Françoise Champy age
de quinze ^{ans} et demie apres avoir reçu le sacrement
d'extreme onction, fille de Thomas champs maréchal
en cette paroisse et de Françoise nomie ex presbiter de son susdit
père et de Jean alexandre mari son grand père maternellement
approuvé parature et d'avis Champy Noirey
Coquart curé de Billbardon

Le six mil Sept cent Soixante quinze le quatorze de cembre
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy curé. Son Rigou
un garçon du légitime mariage de Louis pierre paschal créau
et de Marie catherine Scourgeon lequel on fait a cause de l'urgence
nécessité a été endoyé a la maison paragonisier de s'ic' l'age
femme de cette paroisse, dont l'inhumation a été faite en présence
de Joseph Duantoy clerc paroisial et de Jean baptiste le rouché
bedeau de cette paroisse qui ont signé: H

Le Richer

Cognant curé de trilbardou

Le six mil sept cent Soixante quinze le dix huit
de cembre Jean pierre métre, ne d'aujourd'hui, du légitime
mariage de nicolas le louv berger, et de Marie antoinette
joly la femme de pierre et meses de cette paroisse, a été baptisé
par moy curé de Charenton le la brene de M. le curé de ce
lieu, et a eu pour parrain Jean pierre gibault de la paroisse de
ingrely, et pour marraine Marie magueritte le febvre de ce
cette paroisse qui ont été et de l'air ne parois signés

Longuet curé de Charenton

Trilbardou